Le sanglant drame de famille de la rue Chalgrin à Paris

La femme meurtrière a tenté de justifier son geste en accusant le mort, son mari, de vice hors nature :: :: ::

Mme Weiller, qui tua dimanche matin son mari dans leur appartement 90, rue Chalgrin, à Paris, a passé la nuit au poste de police du commissariat de la Porte Dauphine.

Assise dans un fauteuil, elle a assez mal dormi mais on ne lui a point prêté de découragement, ni de remords. A son réveil, elle s'est seulement déclarée très fatiguée, ajoutant qu'elle n'avait pas dormi depuis quatre jours.

A 10 h. 45, elle a été conduite devant M. Siri, commissaire de police de la Porte Dauphine, qui l'a de nouveau interrogée. La meurtrière maintient sa version primitive. Elle prétend toujours avoir été menacée par son mari, et qualifie de mensonges les déclarations de sa bonne.

La meurtrière accuse

Cependant elle ajoute à ses déclarations un point assez délicat à traiter. Elle essaie de présenter maintenant son mari comme un être anormal, qui, dans ses rapports avec elle, aurait voulu employer certaines pratiques condamnables : « C'est là un cas pathologique, déclare-t-elle, aggravé par la trépanation qu'il avait subie et je ne pourrai discuter sérieusement de cela qu'avec un médecin. »

Et elle ajoute que si, malgré ces bizarreries, elle est restée avec lui, c'est parce qu'il fallait vivre ses enfants. La, Mme Weiller se « coupe », car on sait — elle-même et son père l'ont dit — que le malheureux Robert Weiller n'avait pas de fortune personnelle et que tout l'argent était à elle.

Pas un instant, durant cet interrogatoire, Mme Weiller ne s'est départie de son calme, sauf toutefois pour élever aigrement la voix chaque fois que le commissaire lui posait une question qu'elle jugeait déplaisante.

Au sortir de la scène à Montmartre et au bal nègre, elle s'est montrée assez réservée. Elle convient cependant que son mari avait emmené avec lui une danseuse de cet établissement et qu'elle n'y avait vu aucun inconvénient.

En quittant le bureau de M. Siri, la meurtrière a croisé deux amis de son mari, venus apporter leur témoignage. Elle n'a pas bronché.

« La victime, dit un ami, était un être doux, plutôt timoré »

L'un de ces amis, ancien camarade de guerre de Robert Weiller, s'est élevé énergiquement contre les déclarations de la meurtrière. « Non, dit-il, ce n'était pas un brutal; c'était, au contraire, un être très doux et très bon, adoré des enfants et des bêtes, mais très faible et timoré. Il n'a pas su réagir contre le caractère violent et autoritaire de sa femme, qui avait moins de soins que lui-même pour ses enfants dont, d'ailleurs, l'un était d'un premier lit. »

Enfin, Mme Weiller, qui possédait depuis longtemps son revolver, se vantait fréquemment d'être de première force à cette arme.

Après ces dépositions, M. Siri s'est rendu en perquisition rue Chalgrin. Quant à Mme Weiller, elle a été envoyée au Dépôt.

Ce que dit le second mari

Nous sommes allés voir le second mari de la meurtrière, M. André Ottoni qui, il y a cinq ans, divorça d'avec elle pour incompatibilité d'humeur. M. Ottoni n'a pas gardé un mauvais souvenir de son ex-femme. Il est même resté en assez bons termes avec elle et en relations avec M. Boyer. Il a connu, lui aussi, la victime, et la présente sous un jour bien noir. « C'était un être bizarre, dit-il. On ne savait pas de quoi il vivait et je l'imaginais assez brutal. Quant à elle, elle avait un caractère entier, c'est entendu, mais elle était incapable de faire ce geste sans avoir été menacée. »

L'état du roi d'Angleterre

Voici le bulletin de santé du Roi qui a été publié, hier, au Palais de Buckingham :

« Le Roi a passé une assez bonne nuit et a eu quelques heures de sommeil naturel, de bonne heure, ce matin, sans que l'on ait eu recours à des moyens soporifiques.

« La légère amélioration constatée hier dans l'état du Roi continue ».

Signé : **Sir Stanley Hewet, Hug Rigby, Lord Dawson et Pene.**

Un radiologue éminent a déclaré qu'il estime que ce bulletin est le meilleur qui ait été publié. L'amélioration est due aux rayons ultra-violets qui ont pour but d'amener un sommeil naturel.

Dans la police spéciale

Sont nommés sur place inspecteurs principaux de police de 1re classe, les inspecteurs principaux de police mobile et spéciale de 2e classe : MM. Molhet, à Lyon ; Diependaele, à la 2e brigade régionale, Lille. Est nommé sur place inspecteur principal de 2e classe : M. Jean maire, 3e brigade, Lille. Sont nommés sur place inspecteurs principaux de 3e classe, les inspecteurs de police mobile de 1re classe : MM. Mauger, 2e brigade Lille ; Flinois, 2e brigade Lille.

Est promu sur place de la 2e à la 1re classe, l'inspecteur de police spéciale et mobile Tep, à LILLE détaché à BAINEUX : M. Rigal, inspecteur de police spéciale de 3e classe. VALENCIENNES est promu sur place à la 2e classe : est promu sur place de la 3e classe à la 4e classe l'inspecteur de police spéciale Herstrich, à BOULOGNE-SUR-MER : M. Ley inspecteur de police spéciale de 4e classe à DOUAI, est nommé inspecteur de police mobile de 4e classe à la 1re brigade régionale à Versailles.

La guerre semble inévitable en Amérique du Sud

L'Armée paraguayenne est mobilisée ; des nations voisines pourraient être entraînées dans le conflit :: ::

Pendant que le Conseil de la S.D.N., le Congrès panaméricain, le gouvernement des Etats-Unis et le roi d'Espagne, s'efforçaient d'éviter la guerre entre la Bolivie et le Paraguay, les hostilités ont repris entre les deux républiques sud-américaines, sans qu'il y ait eu déclaration formelle de guerre.

Pour autant qu'il soit possible d'en juger par les messages venus de La Paz à New-York, l'armée bolivienne aurait, après un combat sanglant, pris deux fortins aux Paraguayens.

Les Etats-Unis sont fortement alarmés par cette tournure des événements et redoutent que le conflit ne s'étende à d'autres républiques. L'Argentine, dit-on, pourrait se ranger aux côtés de la Bolivie, tandis que le Brésil et le Chili pourraient se porter au secours du Paraguay.

Suivant un message de Buenos-Ayres, des bataillons de volontaires ont été organisés en toute hâte et un certain nombre d'anciens officiers de l'armée chilienne auraient offert leurs services au gouvernement du Paraguay.

M. Briand est rentré hier soir à Paris. Il est fort possible qu'en qualité de président du Conseil de la S.D.N. il soit amené à convoquer une session spéciale dudit conseil.

Le Paraguay mobilise

Assomption (Paraguay), 17. — **M. Gaggiari**, président de la République, a signé le décret de mobilisation convoquant tous les hommes de 18 à 29 ans.

Un fortin repris par les troupes paraguayennes

Un télégramme d'Assomption aux journaux annonce qu'un escadron paraguayen a reconquis le fortin Mariscal Lopez après huit heures de combat.

Les Boliviens ont eu deux officiers et de nombreux soldats tués. Les Paraguayens ont eu un lieutenant et 11 soldats tués.

100 tués d'une part, 20 de l'autre

La version officielle paraguayenne du combat d'hier au fort Boquero est que le dernier de 30 hommes s'est repliée après une vive résistance.

D'autre part des télégrammes de La Paz signalent qu'au cours des récents combats qui se sont terminés par la prise de Fort Boquero par les Boliviens les troupes paraguayennes ont eu 100 tués, les Boliviens 20.

Les Paraguayens auraient d'autre part évacué les forts Roquerin et Maria Gallopez.

Une session extraordinaire du Conseil de la S. D. N. à Paris ?

Les dernières dépêches de Lugano signalent qu'en raison des nouveaux combats qui se livrent entre la Bolivie et le Paraguay il n'est pas improbable que le Conseil de la Société des Nations tienne une session extraordinaire à Paris bien que jusqu'à présent M. Briand n'ait aucune information officielle sur la situation actuelle entre les deux pays.

M. Briand, président du Conseil de la S.D.N. en exercice à, en effet, déclaré avant de quitter Lugano que si la guerre éclatait entre les deux pays sud-américains, il convoquerait d'urgence le Conseil de la S. D. N.

Alphonse XIII aurait offert son arbitrage

On mande de La Paz au « Times » que le roi d'Espagne se serait offert comme médiateur dans le règlement du différend entre la Bolivie et le Paraguay.

L'armée Afghane se serait soulevée contre le roi Aman Oullah

Ce dernier a dû se réfugier dans un fort

On sait que de graves désordres ont éclaté en Afghanistan. Ils seraient attribués pour une part aux réformes énergiques entreprises par le roi et au désir de la reine d'abolir le voile, mesures que ne partagerait pas le peuple et pour une autre part à une diminution du prestige des Mullahs, en même temps qu'à une réduction de leurs traitements, résultat des réformes imposées par le roi Aman Oullah. Les renforts ont quitté Caboul pour Djelalabad.

D'après les dépêches reçues, des rebelles ont attaqué Caboul. De violents combats ont eu lieu dans la capitale afghane où l'inquiétude est considérable.

Les rebelles ont, en outre, capturé deux petits forts, de nombreux fusils et une grosse quantité de munitions dans le voisinage de Caboul, tandis qu'à Djelalabad les Chinwaris et les Khugiants ont capturé le poste avancé d'Afghan-Kaje, en infligeant des pertes aux troupes régulières. Une grande anxiété règne à Caboul concernant la sécurité des représentants étrangers. Les communications sont interrompues entre la Nouvelle-Delhi et Caboul mais selon les dernières nouvelles reçues par T.S.F., les légations sont en sécurité.

La fuite des souverains

On mande de la Nouvelle-Delhi, de source anglaise, que suivant des informations provenant de la frontière, le roi Aman Oullah et la reine se sont réfugiés dans un fort, l'armée s'étant soulevée contre eux.

MM. Poincaré et Chéron ont été entendus par la Commission sénatoriale des Finances

La Commission sénatoriale des Finances a entendu hier M. Poincaré sur la question de la dette des stocks américains dont le service des intérêts est prévu pour l'exercice 1929 au chapitre 17 du budget du ministère des Finances et sur les conditions dans lesquelles pourraient devenir exigibles le capital de cette dette.

Le Président du Conseil a expliqué à la Commission les raisons pour lesquelles il était tenu d'observer sur cette question la plus grande réserve.

Le Président du Conseil et le Ministre des Finances ont été ensuite entendus à l'occasion du budget annexe des monnaies d'or et d'argent. Le ministre des Finances a dit comme se posait le problème sur un point de vue de la loi monétaire du 25 juin 1928, soit au point de vue des conventions annexes.

L'indemnité parlementaire

Interrogés sur la question de l'indemnité législative, le Président du Conseil et le ministre des Finances ont fait connaître que cette question relevait exclusivement de la souveraineté des Chambres et qu'elle devait, en conséquence, être traitée en dehors de toute intervention du gouvernement.

Les incompatibilités parlementaires

Pour ce qui est du texte des incompatibilités parlementaires, le Président du Conseil a dit qu'il comprenait que le texte adopté soit confié à l'examen de la Commission de législation, mais il a insisté pour que cette Commission fasse son rapport en temps utile pour que la disposition à laquelle elle se sera arrêtée puisse être incorporée dans la loi de finances.

M. Poincaré s'est ensuite retiré et M. Henry Chéron a été entendu sur les diverses modifications apportées à la loi de finances par la Commission du Sénat.

M. Klotz sera examiné aujourd'hui par les médecins aliénistes

M. Klotz sera examiné aujourd'hui à Fresnes, par les médecins aliénistes Trueble, Claude et Heuyer, ce dernier en remplacement de M. Rogues de Fursac, obligé de s'absenter de Paris. M. Gentillic, juge d'instruction, entendra le rapport des experts avant de procéder à un nouvel acte d'information.

La grève des papetiers de l'Aa

Hier, à dix heures, dans la salle des fêtes de M. Edmond Nurit à Lumbres, a eu lieu une réunion de plusieurs centaines de grévistes papetiers, comprenant des hommes, des femmes et des jeunes gens, venus de Blendecques, de Wizernes, d'Elnes, de Wavrans-sur-l'Aa, de Lumbres.

L'entrée de la salle se fit au chant de l'« Internationale ». Quand le calme fut rétabli, le délégué du syndicat prit la parole et exhorta les ouvriers à continuer la grève dans le calme, aussi longtemps qu'il ne sera pas donné satisfaction à leurs revendications.

A la sortie, un cortège se forma. Des gardes mobiles à cheval surveillaient ce mouvement, barrent le passage à certaine carrefours ; la manifestation se déroula dans le calme et sans incident.

La dislocation eut lieu vers 12 h., à la salle de réunion, dans l'ordre le plus complet.

Deux Polonais victimes de l'explosion d'un obus près d'Albert

MM. Casimir Ketzierski, 33 ans, et Joseph Bogota, 35 ans, ouvriers polonais occupés à la récupération du métal à Bazentin-le-Grand, près d'Albert, ont voulu démonter un obus allemand, qui a fait explosion.

M. Ketzierski a été tué et M. Bogota a été très grièvement blessé.

La croix à M. Pierre Pédersen organisateur des colonies scolaires franco-danoises

Hier, à Bar-le-Duc, la croix de la Légion d'honneur, récemment accordée par le Gouvernement français à M. Pierre Pédersen, ingénieur à Copenhague, en récompense des bienfaits et des services rendus à la France, lui a été solennellement et officiellement remise par le docteur Ficatier, officier de la Légion d'honneur.

M. Pierre Pédersen a été l'un des organisateurs des colonies scolaires franco-danoises de Bar-le-Duc de Rouen et de ROUBAIX et il a fait des dons importants aux œuvres charitables de Bar-le-Duc.

En apprenant la mort de sa femme un vieillard tomba foudroyé

Mme Soufflette, propriétaire à Pauillac, est tombée accidentellement dans l'étang et s'est noyée ; en apprenant cette nouvelle, son mari âgé de 73 ans, est tombé raide mort.

La distribution d'imprimés sur la voie publique

La distribution des brochures, prospectus, appels, convocations, réclames, de nature à troubler l'ordre ou contraire à la morale, est interdite sur la voie publique, à proximité des établissements d'enseignements, des hôpitaux, des hospices, des casernes, des édifices consacrés aux cultes, des usines ou ateliers.

Cette interdiction s'étend à une zone de cent mètres autour des emplacements ci-dessus désignés.

Il est interdit en tout temps aux distributeurs de se réunir en groupes et de stationner ensemble dans des endroits où ils pourraient entraver la circulation.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare. Téléph. 9-51. — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

Inauguration officielle de l'Ecole de Coiffure

Dans l'école désaffectée de la rue du Bois, au premier étage, le Syndicat des Patrons Coiffeurs vient de réaliser le vœu de M. Fournieaux. Il y a six ans, celui-ci et ses collègues ayant à souffrir de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, voulaient fonder une école syndicale professionnelle de coiffure. Ils durent devant les difficultés d'un tel projet, se résoudre à l'abandonner.

Et voilà qu'il y a très peu de temps, le maire de Roubaix, recevant une délégation du Syndicat, enregistrait ses doléances. Et il décidait, d'accord avec l'administration, l'aménagement d'une vaste pièce, au N° 67 de la rue des Fabricants. Le Syndicat la dotait d'un matériel tout à fait moderne. Une Ecole de Coiffure était née.

Son inauguration officielle a eu lieu hier matin, à onze heures. La salle est vaste, claire en ses peintures fraîches, largement aérée et éclairée. Elle s'orne de lavabos, de tables, de miroirs, et de tous les instruments indispensables au coiffeur à la mode.

Cette « école », qui s'adresse aux élèves des deux sexes, est pourvue de douze places : neuf pour les élèves femmes ; trois pour les élèves hommes. La coupe, l'ondulation, la mise en pli, les massages, les soins à la chevelure, la teinture, l'ondulation indéfrisable, y seront enseignés, sous la direction de M. Georges Brauquiny, par des professeurs qualifiés, trois jours par semaine.

Le lundi, de 17 h. 30 à 19 h. 30 ;

Le mardi et le jeudi, de 20 h. 30 à 22 heures.

On se fait inscrire en payant un droit fixé de 60 francs. Chaque séance est payée 1 fr. 50.

Cette école professionnelle, répond à un incontestable besoin. La mode n'est pas toujours seulement tyrannique, elle participe à l'hygiène. Les soins corporels, même de beauté, se développent en même temps que le goût et la civilisation. Etre propre, même coquet, sans exagération, est une preuve du respect qu'on a de soi et des autres. Et voilà pourquoi le coiffeur, le manucure, le pédicure, le masseur prennent une place toujours plus grande dans notre existence se raffinant.

A onze heures, alors que les membres de la Chambre Syndicale des Coiffeurs se pressaient autour de MM. Metton, président ; Brequiny, directeur de l'école ; M. Lebas, maire, accompagné de MM. de Brebander, Sory, Verbeurgh, adjoints, Robert, inspecteur du Travail, vint inaugurer l'Ecole de Coiffure.

Après une visite des installations ultra-modernes, qui intéressa vivement les représentants de Roubaix, M. Matton, président du Syndicat des Coiffeurs, se fit un devoir de saluer et de remercier, en un solide discours, le maire et son administration.

Il dégagea toute l'utilité d'une institution qui est la première de la région du Nord de la France.

M. Brequiny, directeur, fit un exposé très clair du programme d'enseignement. Les élèves y seront classés, selon leurs aptitudes. Les cours seront progressifs. L'Ecole servira aussi de centre de perfectionnement des coiffeurs, trop hâtivement formés. Enfin d'année scolaire, des concours de coiffure seront institués.

Une gentille fillette, Mlle Georgette Claro, récita ensuite un aimable compliment et remit à M. le maire une belle gerbe de fleurs.

M. Lebas, manifesta son admiration d'une installation parfaite dont il se déclare émerveillé. Il rappelle ce que la Ville a fait en faveur de cette école, à laquelle il désire une grande prospérité, prêt à accueillir, dans la mesure où cela sera raisonnable et possible, les demandes éventuelles de secours que l'administration examinera dans son esprit connu de bienveillance et d'équité.

Ajoutons que cinquante élèves ont demandé leur inscription.

Les cours commenceront aujourd'hui mardi, à 20 heures 30.

ECONOMIE DE LINGE

Du linge lessivé au Blanco dure trois fois plus car Blanco supprime l'emploi de la brosse de la balleuse et des liquides toxiques à odeur de chlore.

Blanco, employé à dose 100 fois trop forte, n'attaque pas le tissu le plus fin.

ACTE DE VANDALISME

Dimanche matin, un individu demeuré inconnu mais dont on possède le signalement, a cru faire preuve d'esprit en perforant, au moyen d'un poinçon les pneus des voitures automobiles rangées sur la Grande-Place. Il rendit ainsi, vers midi inutilisables les quinze ou vingt voitures qui stationnaient sur ce point.

Les chauffeurs durent échanger de roue avant de repartir et cela produisit une certaine perturbation.

M. Edouard Dupureur, l'une des victimes de cette facétie a déposé une plainte.

Une enquête est ouverte.

Lire d'autre part, en Informations générales : **UNE JEUNE FILLE BRULÉE VIVE.**

VOL DE PEAUX DE CHAMOIS

Mme Langlez Marie-Louise, marchande d'articles de ménage, demeurant 68, rue du Luxembourg, constatait que pendant la semaine dernière un inconnu s'était approprié quinze peaux de chamois, dont la valeur est estimée à environ 300 francs.

Elle n'a de soupçons sur personne et n'a pu indiquer aucun indice à la police, qui a enregistré sa plainte et ouvert une enquête.

LE CONCERT DE BIENFAISANCE DE L'AMICALE MONTAIGNE

Samedi dernier s'est déroulé, dans une des salles de l'école maternelle du boulevard de Strasbourg, le concert organisé par l'Amicale laïque Montaigne, au profit de l'œuvre du timbre antituberculeux.

Disons-le tout d'abord, ce fut un spectacle digné de choix : le programme, composé d'une façon toute éclectique, a remporté un magnifique succès.

Nos félicitations aux artistes, musiciens et chanteurs, et en particulier à Mme la Directrice de l'école maternelle, qui sut faire accomplir par les enfants deux numéros qui remporteront le nombreux bravos.

Nos remerciements à Mme Verfaillie, qui a tenu avec brio le piano d'accompagnement, ainsi qu'à Mlle Casterman et M. Beitremieux pour leur production de l'art chorégraphique.

HERNIES de toutes natures

Plus de coliques. Soulagement garanti par les plantes ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place — Herboristerie BONTE 315, rue du Bleu-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

Sociétés et comités

ASSOCIATION DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE. — Ce soir, à 20 h. 30, aura lieu au Conservatoire, salle Pierre-Destombes, le quatrième concert que l'Association offre à ses membres honoraires « De l'influence de l'Espagne sur les musiciens français », tel est le titre du concert pour lequel l'Association s'est assuré le concours de M. Raoul Laparra, l'illustre compositeur, qui dirigera et exécutera plusieurs de ses œuvres, et de M. Julien Villain, l'un des plus distingués violonistes actuels. Au programme, les œuvres de Laparra, La Io, Chabrier, Granados, Sarasate, etc...

MÉLOMANES ROUBAISIENS. — Répétition générale à 19 h. 30.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE. — Répétition générale au siège à 19 h. 30, réunion de la Commission. M. Fauquant trésorier est spécialement convoqué.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — (Section Lyrique) : Mardi 18 décembre à 19 h. 30, réunion générale de la Section.

AMICALE PIERRE DE ROUBAIX. — Le Comité directeur de l'Amicale Pierre de Roubaix réuni le dimanche 16 décembre, a procédé à l'élection de son Bureau pour l'année scolaire 1928-29. Sont élus : Président : G. Mestdagh. Vice-Présidents : G. Lonneau et A. Decottignies. Secrétaire : L. Lonneau ; Secrétaire-adjoint : L. Cuignet ; Trésorier : G. Laabens ; Trésorier-adjoint : J. Bersée. Bibliothécaire : G. Cornaille ; Bibliothécaire-adjoint : A. Planquart. Délégués à la Fédération : H. Baert et H. Hay.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Les adhérents sont priés d'assister aux funérailles de M. Georges Cocheteux, membre de la Mutuelle, demeurant 48, rue Beaumarchais, qui auront lieu mercredi 19 courant à 3 h. 1/2 à l'église du Très Saint Rédempteur, et à celles de M. Adolphe Nys, demeurant rue Louis Dupire, 33 qui auront lieu mardi 18 courant à l'église du Très Saint Rédempteur.

COMITÉ DES FETES DE L'ÉPEULE. — Le Comité se réunira le vendredi 21 décembre chez M. Jules Deffrennes, place d'Amiens. Il rappelle qu'on peut se procurer au siège, 210 rue de l'Epeule et chez M. Dujardin, 134, de la même rue des timbres antituberculeux.

ŒUVRE DES CONVALESCENTS NÉCESSITEUX CHARGÉS DE FAMILLE DE L'HOPITAL DE « LA FRATERNITÉ ». — Le Comité récondant à l'appel du Comité Antituberculeux, présidé par M. Sory, s'est chargé de la vente des timbres antituberculeux grand et petit format, ceux qui en désirent peuvent s'adresser chez M. Lamb, 251 rue Pierre de Roubaix. La distribution des prix du Concours de ballonnets, des récompenses aux quêteurs et quêteuses et Char Aumônière aura lieu dimanche prochain, 23 courant à 11 h. 15, au siège de Lannoy.

HARMONIE DE LA SOLIDARITÉ. — Aujourd'hui répétition générale à 19 h. 30.

CHORALE DE L'AMICALE RUE TURGOT. — Répétition ce soir à 19 h. 30.

FANFARE L'UNION MUSICALE. — Mercredi 19 décembre à 19 h. 30, répétition générale.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Eliane Liénard, rue Isabeau-de-Roubaix, 6 ; Béatrice Packet, rue Corneille, 11 ; Jacques Eggermont, rue Montgolfier, 93 ; Janina Wrodarczyk, rue d'Aveighem, 67 ; Roland Vanhytte, rue Courbet, 33 ; Micheline Dubois, rue Pierre-de-Roubaix, 62 ; Thérèse Debeurme, rue de Baval, 19 ; Marcelle Verbrugghe, rue Copernic, cour Raux, 9 ; Raymonde Schamp, rue du Fort, cour Poulet, 5 ; Ginette Hannotte, rue de Wasquehal, cour du Brondeloir, 17 ; Janine Pape, r. Cuvier, 30.

Publications. — Marcel Monniez, employé, rue Pellart, 138, et Suzanne Devernay, s.p., rue aSint-Roch, 19 ; Robert Declerck, employé de commerce, rue Turgot, 83, et Roberte Dumortier, piquûrière, rue de Flandre, 48 ; Pierre Hermen, garçon boucher, à Wattrelos, et Elise Bouzin, visiteuse, rue Cugnot, 66 ; Maurice Suys, directeur de tissage, à Wasquehal, et Philomène Coquant, s.p., rue de l'Ommelet, 161.

Décès. — Georges Cocheteux, époux Leclercq, 44 ans, rue Beaumarchais, 48 ; Raymonde Roussseaux, 9 ans, rue Jean-Macé, 57 ; Henri Coppens, 1 an, rue de France, 99 ; Henri Caretie, époux Farvaque, 61 ans, rue des Fosses, 24 ; Mélanie Libreck, épouse Deschepper, 91 ans, rue d'Alger, 58, cour Mayeux, 1 ; Joseph Allman, veuf Lefebvre, 83 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Henri Blayez, 1 mois, rue Marceau, 43 ; Marie Morel, veuve Mespreuve, 75 ans, de Tourcoing, déc. rue de Soubise, 109 ; Robert Odienne, 29 ans, place du Trichon, 11 ; Jacqueline Lavie, 2 mois, rue Emile-Moreau, 37 ; Angèle Beuscheert, 50 ans, épouse Thin, rue Franklin, 129 bis.

ECZEMA

sec ou humide, ancien ou récent sans graisse ni pommade, PSORIASIS, CLOUS, FURONCLES, ANTHRAX. Bien que des plantes soulagement garanti ou argent remboursé. Demandez-nous des preuves sur place. Herboristerie BONTE, 315, r. du Bl.-Seau, Tourcoing-Fresnoy.

CARNET

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de Mme DEMADE Lucienne. Ses funérailles auront lieu à Preux-au-Bois le mercredi 19 décembre, à 11 heures.

Nos clients de publicité ont noté avec plaisir que, *seul*, le REVEIL DU NORD enregistre *une augmentation de vente contrôlée.*

Et cela continue à augmenter.

WATTRELOS

ARRESTATION. — Pour contrainte par corps concernant la fraude en matière des Douanes, le service de police a procédé à l'arrestation du sieur Huys Hippolyte, âgé de 33 ans, demeurant à Wattrelos, rue du Mont-à-Leux, 496, qui fut remis aux soins de la gendarmerie, pour son transfert au Parquet de Lille.

AVIS AUX DEBITANTS. — A l'occasion des Fêtes de Noël et de Nouvel An les établissements publics sont autorisés à rester ouverts durant les nuits des 23, 24, 25, 30 et 31 décembre 1928 et 1er janvier 1929.

Les débitants de boissons, cafetiers et tenanciers d'autres lieux publics pourront les 23, 24, 25, 30 et 31 décembre et 1er janvier 1929, jouer ou laisser jouer de la musique et faire danser, mais seulement jusqu'à minuit.

ETAT CIVIL. — **Naissance** : René Turpin, rue Royale, 8.

Publications : Pierre Hernian, garçon boucher, rue des Arts 31 et Elise Bouzin, visiteuse, rue Cugnot, 66 à Roubaix. — Robert Beuwens, brossier rue de la Passerelle, 1 et Odille Durenne, piquûrière, rue du Nouveau Riche, 15.

Décès : Rosette Buckschakér épouse Schneider, 68 ans, rue des Poilus.

CROIX

AUX MÉDAILLÉS DU TRAVAIL DE CROIX. — Le Tournoi de quinet organisé par les Médaillés a obtenu un succès sans précédent. La finale s'est disputée très chaudement entre les gagnants de 17e peloton dimanche dernier au local Cafe du Progrès.

Voici les noms de ce tournoi : 1er prix, 300 fr. : 29, 200 fr. ; 30, 100 fr. 4e, 100 fr. ex-aequo : Simon Ernest, Vanelslande Victor, Marotte Alphonse, Cuvelle Jules ; 5e, 75 fr. Durch Charles ; 6e, 75 fr., Dujardin M. ; 7e, 50 fr. Lorthois Camille ; 10e, 25 fr. Vanelslande Victor.

POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — Une quête a été faite au cours du banquet du Cercle Symphonique Croisien en faveur des vieillards de l'Hospice.

ETAT CIVIL. — **Naissance** : Malhieu Thérèse, rue de la Makellerie, 125.

WASQUEHAL

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la teinturerie Hennart, Gaston Gara, 24 ans, échantillonneur, 8, place de la République, à Wasquehal ; double conjonctivite : 12 jours de repos. — A l'Energie Electrique, le manœuvre Jules Kimpe, 36, rue du Tonkin, à Croix ; contusion du coude gauche : 15 jours de repos. — Occupe au Grand Boulevard pour la Société générale d'entreprises, le monteur J.B. Ghesquière, 42 ans, 55, rue de la Mackellerie à Croix, piqûre à la main droite : 12 jours de repos. — A la scierie Michel Legrand, le scieur Ferdinand Herbiot, 28 ans, 101, rue de la Mackelerie, à Roubaix ; conjonctivite : 15 jours de repos. — A l'usine Hannart, le charpentier Auguste Michon, 30 ans, rue Saint-Albin, 41, à Lille, plaie à la main gauche : 12 jours de repos.

L'ARBRE DE NOEL DES A. C. DU CAPREAU. — A l'occasion de l'Arbre de Noël, la section des anciens combattants du Capreau organise, dimanche prochain 23 décembre, une grande soirée enfantine avec le concours de la section lyrique, nouvellement constituée et filiale de la Fraternelle. Cette soirée aura lieu à la Salle des Fêtes, rue Voltaire, sous la présidence de M. Ferraille, président d'honneur de la section.

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'à deux heures du matin, les nuits des 23, 24, 25, 30 et 31 décembre et du 1er janvier.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION MUTUALISTE. — C'est dimanche prochain 23 décembre, qu'aura lieu à la Salle des Fêtes de la Mairie, l'assemblée générale trimestrielle de la société de secours mutuels l'Union Mutualiste.

ETAT-CIVIL. — **Naissance.** — Michelle Delleile, impasse Tiberghien, 8.

Publication. — René Debock, métallurgiste à Croix et Rachel Pulcian, journalière, rue Henri Caretie, 36.

Décès. — Emile Caby, 33 ans, rue de la Passerelle, 5 — Maria Moerman, épouse Coinmeyne, 43 ans, impasse du Plomeux, 20.

LYS

INTERRUPTION DE CIRCULATION. — Par arrêté préfectoral et en vue d'exécuter certains travaux de réparation à la voie du chemin de fer du Nord, au P.N. 192, la circulation des véhicules sera interrompue du 3 décembre à 12 heures au 21 décembre à 14 heures sur la Route départementale n. 19 entre les rues Chanzy et de Lisers en territoire de Lys. Pendant cette interruption, la circulation des voitures se fera par les rues Chanzy, du Vert-Pré, de Cobem et de Leers.

LEERS

DEUX VOLEURS DE VELOS ARRETES. — Les gendarmes Trély et Delof, aidés du garde Voadey, ont procédé à l'arrestation de deux bécaniers, Noël Bradt père et fils, domiciliés au Trieu de Carlhem, maison roubaisienne. Ceux-ci avaient dérobé, samedi soir, le vélo du fils Vandenbossche, déposé près de la porte d'entrée de la maison de ses parents. Une perquisition faite au domicile des deux bécaniers fut fructueuse et ceux-ci, qui avaient commencé par nier, durent se rendre à l'évidence. Outre le vélo recherché, les habiles policiers découvrirent toutes les pièces d'un vélo beige, marque « Novy », n° [illegible], qui, sans doute, provient d'un vol, car les possesseurs se contredisent sur son origine.

NOTRE

ALMANACH

Pour 1929 est paru

FEUILLETON DU 18 DECEMBRE 1928. — N° 1

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

Flanquart, interdit, garda le silence, réfléchissant, puis :

— On m'a conté l'histoire de ce Russe, dit-il, c'est lui qui a accouché la comtesse de sa fille, il y a vingt ans ?...

— Oui, et s'étant trouvé en Russie quelque temps après, il a été envoyé en Sibérie pour affaire publique...

— C'est cela. Il a été dit de vingt ans, il revient et il n'est pas revenu depuis deux ou trois jours que vous acquérez la certitude qu'il est l'amant de Mme de Miremond.

— Je les ai surpris, quatre jours après le bal costumé pendant lequel Roscoff a fait son apparition en Méphistophélès.

— Savez-vous ce que cela prouve ?

— Quoi ?

— Qu'ils étaient déjà, il y a vingt ans, amant et maîtresse. Et cela, ce me semble, est particulièrement intéressant.

Flanquart avait rajusté sa ligne, remis un ver et le bouchon, de nouveau, flottait dans l'Yvette. Un goujon mordit. Le bouchon s'enfonça, mais Flanquart était distrait. Le poisson put manger le ver à son aise. Si Dieu lui prêtait vie, celui-là deviendrait grand.

— Revenons à nos moutons, monsieur Caradec, dit-il au bout d'un instant, après cette excursion dans le passé. Roscoff écarté, reste le marquis de Thévanne et Pierre Morgand. Ceux-ci peuvent aimer Mlle de Miremond et Mlle de Miremond peut aimer l'un d'eux. Il est facile de savoir quel est l'auteur de ces belles phrases que j'ai sous les yeux. L'écriture nous le dira. Ah ! si vous saviez lire !... Mais, j'y pense, dit Flanquart, comment ce papier était-il en la possession du comte Gilles ?

— Je ne sais, mais en entrant dans sa chambre, j'ai vu qu'il y en avait beaucoup de semblables sur son bureau... et il les a cachés dans son tiroir.

Le commissaire garda le silence.

Tout à coup, avec une sorte de rage :

— Je donnerais deux ans de ma vie pour les avoir, Caradec, vous m'entendez ?... Je suis certain que l'intrigue que nous venons de surprendre et le meurtre de Trévecœur, tout cela se tient. Oui comprendra l'une comprendra l'autre. Ecoutez-moi bien, Caradec, vous allez vous occuper de trois choses : primo, vous me procurerez, n'importe comment, un specimen de l'écriture de Georges de Thévanne ; secundo, un autre de l'écriture de Pierre Morgand ; tertio, à tout prix, vous me donnerez, ne fût-ce que pendant une heure, les feuilles que le comte a serrées dans son secrétaire en vous voyant.

— Drôle de métier, tout de même, pour un ancien gabier, grommela Caradec.

— La fin justifie les moyens, mon ami. Si nous avons l'intention de profiter de ces secrets pour nuire, je comprendrais la révolte de votre conscience. Mais puisque c'est dans l'intérêt de la justice et pour venger le meurtre impuni de votre maître, le baron de Trévecœur, nous ne devons pas hésiter... Ferez-vous ce que je vous demande ?

— Je tâcherai.

— Bien. Je n'en veux pas plus. Je suis sûr que vous réussirez. Je garde le papier que vous m'avez donné. Il peut nous être utile et puis j'en aurai besoin pour le comparer avec les écritures que vous me fournirez...

Caradec partit, fort ennuyé, malgré tout, de cette commission, et ne sachant trop comment la remplir.

Il n'avait pas fait cent pas qu'il rencontrait Maurice de Miremond, les yeux brillants, le sourire aux lèvres, toute une gaieté débordante répandue sur son joli visage rose.

Le jeune garçon s'en venait vers l'Yvette, portant, comme Flanquart, tout un attirail de pêche.

— Je vais pêcher dans la rivière, dit-il.

— Si monsieur Maurice veut s'adresser à l'homme qu'il voit là-bas, sur le bord, avec un grand chapeau de paille large comme une voile de misaine, cet homme lui indiquera les bons endroits et monsieur Maurice peut être sûr qu'il rapportera une friture au château...

— Je vais aller le trouver tout de suite.

Et un instant après, de loin, en se retournant, Caradec vit l'enfant en grande conversation avec l'honnête Flanquart, qui, le bras tendu, lui montrait le coin du bois des Marichaux, traversé par la rivière.

Maurice allait, sur-le-champ, s'y installer, apprêta sa ligne consciencieusement, amorça avec le soin méticuleux d'un vieux pêcheur endurci et s'assit à l'ombre d'un hêtre, qui, ayant poussé tout de travers, étendait par-dessus le ruisseau un dôme de verdure fraîche sous lequel gazouillaient des oiseaux.

Il se trouvait là à l'entrée du bois. Les fourrés et les arbres s'épaississaient devant et derrière lui, mais à sa droite s'étendait la prairie,